



L'essentiel & plus encore

Procuration (mandat) pour l'espace privé Internet MSA
Site internet www.msafranchecomte.fr

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez qu'un mandataire soit votre interlocuteur avec notre organisme, pour l'utilisation **des services en ligne** proposés sur notre site internet www.msafranchecomte.fr

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir **compléter, signer et nous retourner l'original** de l'imprimé joint en page 2, à l'adresse suivante :

MSA Franche-Comté
13, avenue Élisée Cusenier
25090 Besançon Cedex 9

Avant de vous engager, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions d'exercice de votre procuration en page 4.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter notre assistance Internet MSA à votre service du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

09.69.36.37.01 (*numéro Cristal non sur taxé*)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Webmaster

Procuration pour l'utilisation des services en ligne Internet proposés sur le site www.msafranche.comte.fr

Je soussigné(e) :

NomPrénom
Né(e) le.....Demeurant.....
.....
Votre numéro d'adhérent MSA (sécurité sociale ou Siret) :
Votre adresse mail@.....

donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :

Nom, prénom ou raison sociale (entreprise)
.....
Adresse
.....

Cette personne ou cette entreprise est adhérente MSA :

Merci d'indiquer son numéro d'adhérent :
son adresse mail :@.....

Cette personne ou cette entreprise n'est pas adhérente MSA :

Pour sa connexion elle aura besoin d'un identifiant : SIRET pour les tiers déclarants, comptables et pour les autres, un identifiant à 6 caractères en lettres minuscules et/ou chiffres. (Les majuscules, les accents et les ponctuations ne sont pas admis).

Si un identifiant a déjà été choisi par cette personne ou cette entreprise pour une autre procuration, nous lui conseillons d'utiliser le même.

Merci d'indiquer son identifiant (choisi ou déjà utilisé):
son adresse mail :@.....

Pour utiliser les services en ligne suivants :

Bouquet Entreprise

N° de Siret :

L'ensemble des services « Entreprise »

- Consulter mes factures d'assurances sociales
- Consulter mon compte adhérent entreprise
- Consulter mon relevé parcellaire
- Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)
- Déclarer et gérer un Accident du Travail salarié (DAT)
- Déclarer le changement d'adresse de mon entreprise
- Déclarer une modification des données du contrat de travail
- Demander mes attestations professionnelles
- Echanger des fichiers avec la MSA (hors DS)
- Effectuer un Titre d'Emploi Simplifié Agricole (ancien TESA)
- Effectuer un Titre d'Emploi Service Agricole (nouveau TESA)
- Effectuer une Déclaration de Salaires (DS)
- Effectuer une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)
- Effectuer une estimation du bulletin de salaire
- Gérer mes comptes de téléversements
- Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- Régler mes factures
- Suivre et déposer une DSN
- Transférer le fichier déclaration de salaires (SEF DS)

Bouquet Particulier / Exploitant

N° de sécurité sociale :

☐ L'ensemble des services « Particulier » :

- Attestation de droits maladie
- Attestation de droits RSA
- Attestation de paiement et non paiement
- Attestation fiscale
- Attestation médecin traitant
- Déclaration de patrimoine
- Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Demande de RSA
- Déclarer mes ressources pour les prestations familiales et logement
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- Déclarer un changement de situation
- Déposer des documents
- Demander le complément de libre choix de mode de garde de la PAJE
- Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- Demander une aide au logement
- Demander une aide à une complémentaire santé
- Demander une pension d'invalidité
- Effectuer une demande unique de retraite
- Estimer ma retraite (pour les + 54 ans)
- Information sur ma retraite
- Ma carte vitale
- Mes derniers documents
- Mes Infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)
- Mon relevé de situation individuelle retraite
- Notification de ressources pour les prestations familiales et logement
- Paiements action sanitaire et sociale
- Paiements invalidité
- Paiements et décomptes santé
- Paiements prestation famille/logement
- Paiements retraite
- Participations forfaitaires et franchises
- Relevé annuel de prestations santé (RAPS)
- Suivi des demandes de prestations

☐ L'ensemble des services « Exploitant » :

- Consulter mon compte adhérent exploitant
- Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels
- Demander mes attestations professionnelles
- Demander un changement de situation
- Déclarer mes Revenus Professionnels (DRP)
- Déclarer un accident de travail non salarié
- Estimer mes cotisations Non Salariés Agricoles
- Gérer mes comptes de télépaiement
- Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- Régler mes factures

Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité et j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'exercice de la procuration.

A Le

Signature de l'assuré

Signature du mandataire

Procuration : La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation de l'espace privé Internet proposé sur le site www.msafranchecomte.fr

Conditions générales

- Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services en ligne proposés sur le site internet www.msafranchecomte.fr et peut faire à tout moment l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.
- La MSA de Franche-Comté n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).
- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.
- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la sécurité sociale).

Conditions de modification de la procuration

- Le mandant et/ou le mandataire peuvent modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA de Franche-Comté.
- En cas de création de nouveaux services sécurisés, le mandant et le mandataire feront une nouvelle procuration, par courrier signé et envoyé à la MSA de Franche-Comté.
- En cas de suppression d'un service mentionné dans le document, la procuration pour ce service prend fin automatiquement.

Conditions d'annulation de la procuration

- Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA de Franche-Comté.
- La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA de Franche-Comté ait été informée des événements suivants :
 - la radiation du mandant ;
 - le décès du mandant ou du mandataire ;
 - l'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

Durée de la procuration

- La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

Information complémentaire

→ Les services rendus par les caisses MSA sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du code de la sécurité sociale).

→ Une pièce d'état civil est à joindre à la procuration par le demandeur de la procuration (l'adhérent MSA).

ANNEXE

Liste des documents consultables en procuration pour les bouquets « Exploitants » et « Entreprises »

L'accès aux documents d'un adhérent MSA par un tiers bénéficiant d'une procuration/délégation est fonction des services ayant fait l'objet de cette procuration/délégation.

Le tiers peut consulter certains documents des bouquets « Exploitants » et « Entreprises » si l'adhérent a géré son mode de réception des documents par voie électronique.

Les documents accessibles en fonction des services donnés en délégation/procuration sont présentés ci-dessous.

BOUQUET EXPLOITANTS	
Libellé service donné en procuration	Documents visualisables par le tiers
Déclarer mes revenus professionnels (DRP)	La déclaration de revenus professionnels
Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures annuelles de cotisations des non salariés
Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures de cotisations rectificatives des non salariés
Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures d'appels provisionnels
Déclarer mes revenus professionnels (DRP)	Les décomptes IJ
Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les échéanciers mensuels

BOUQUET ENTREPRISES	
Libellé service donné en procuration	Documents visualisables par le tiers
Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)	Les décomptes IJ
Consulter mon relevé parcellaire	Bulletin de mutation de terres / relevé parcellaire

Effectuer un Titre d'Emploi Simplifié Agricole (TESA) Effectuer une Déclaration Préalable À l'Embauche (DPAE) Transférer le fichier déclaration de salaires Transférer le fichier des données sociale Effectuer une déclaration de salaires Consultation des factures d'assurances sociales (Courant 2015)	Déclarations Salaires
---	-----------------------

Cette liste est exhaustive à la date de signature de la convention. Elle est susceptible d'évoluer en cas de mise à disposition de nouveaux documents dans l'espace privé.